



Radiation d'une association

Par **20odile20**, le **15/07/2010** à **15:07**

Bonjour, Je viens d'être radiée d'une association de kayak à cause de mails j'étais membre du bureau depuis 3 ans. j'ai critiqué un compte rendu d'un conseil d'administration par mail, alors que ce compte rendu ne tenait pas compte de ce que j'avais dit. ce compte rendu a été validé par mail pour que je puisse rien dire. Les mails ont-ils une valeur juridique? Peut-on exclure avec des mails. J'ai reçu la radiation en même temps que les adhérents, un mail ordinaire me demandait de venir, je n'ai pas pu y aller, mon fils était malade, et je n'étais pas présente au CA où j'ai été radiée, mon fils était malade. j'ai répondu à chaque mail envoyé en donnant mon point de vue. on n'a pas voulu entendre mes propos, ils ont continué à faire des sorties trop difficiles entre dirigeants(3,4) en excluant tous les autres adhérents à part 2, 3, ils pratiquent l'élitisme. Ils font leurs sorties quand les gens travaillent. Ils m'ont humilié, rabaissé, diffamé, mis de côté, retenu après l'AG de février à cause d'un stage, ils voulaient désinscrire mon plus petit fils, j'ai raté mon train, j'ai marché 4 heures 30 pour rentrer chez moi, la peur au ventre.... Ils s'en sont pris à mon fils aîné qui ne voulait pas encadrer et que j'ai changé d'association, à moi-même. une dirigeante a fait ces deux derniers mois une dizaine de sorties, moi aucune, ainsi que l'ensemble des adhérents du club, c'est une association qui défend les intérêts personnels des dirigeants et c'est ce que j'ai contesté. Ils sont en Espagne à 3 dirigeants, c'est l'élitisme...